



Texte de la prière

Les mains ouvertes devant toi Seigneur, je me tourne vers toi, de tout mon cœur, de toute mon âme et de toute mon intelligence. Toi qui accueilles les enfants, donne-moi de venir à toi aujourd'hui avec un cœur d'enfant. Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. Amen.

La Communauté de l'Emmanuel chantent Venez, ayez Foi. A mon tour j'entre dans cette foi simple, et profonde.

La lecture de ce jour est tirée du chapitre 19 de l'évangile selon saint Matthieu

En ce temps-là, on présenta des enfants à Jésus pour qu'il leur impose les mains en priant. Mais les disciples les écartèrent vivement. Jésus leur dit :
« Laissez les enfants, ne les empêchez pas de venir à moi, car le royaume des Cieux est à ceux qui leur ressemblent. »
Il leur imposa les mains, puis il partit de là.

Textes liturgiques © AELF, Paris

1

Parmi les foules qui suivaient Jésus, des parents veulent lui présenter leurs enfants pour qu'il les bénisse. Je me mêle à cette foule de gens. Je regarde comment ils s'y prennent pour amener leurs enfants devant Jésus et je laisse grandir en moi la joie qui les habite.

2

Jésus dit aux disciples qui repoussent les enfants : « Laissez les enfants, ne les empêchez pas de venir à moi. » Je laisse résonner en moi ces paroles. Je confie à Jésus mes réticences, mes peurs qui m'empêchent d'aller vers lui. Je lui demande la grâce de m'en délivrer.

3

Le Royaume des cieux est à ceux qui ont un cœur d'enfant. Il m'est déjà arrivé, dans un élan du cœur, d'agir avec la même spontanéité et la même confiance qu'un enfant. Je fais mémoire de ces moments-là et j'en rends grâce.

Introduction à la deuxième écoute



Je réécoute encore une fois le lien que Jésus fait entre les enfants et le Royaume des cieux.

Invitation à une prière personnelle

Au terme de ce temps de prière, je m'adresse à Jésus comme je le ferai avec un ami. Je lui confie tel ou tel enfant que je connais et qui souffre de situation familiale conflictuelle. J'élargis ma prière aux enfants victimes de la guerre, de la pauvreté et de l'exploitation économique.